

Documents pontificaux

Discours du Souverain Pontife aux pèlerins de Pérouse.

Notre Saint Père le Pape Léon XIII a, le 28 avril dernier, adressé le discours suivant aux pèlerins de Pérouse :

CHERS FILS,

Nous accueillons affectueusement le témoignage de vos affectueux souvenirs, heureux de vous voir ici spontanément réunis pour saluer votre ancien Evêque, fatigué désormais par le poids des années et des sollicitudes apostoliques. La teneur de vos paroles, Monsieur le cardinal, les traits bien connus de beaucoup d'entre vous, la vue de vous tous ici présents retracent à Notre esprit, d'une façon vivante, l'image d'autres temps et d'autres lieux.

A vrai dire, le diocèse qui fut un jour le Nôtre n'a jamais été effacé de Notre esprit et de Notre cœur ; souvent même, au milieu de Nos nouvelles sollicitudes, il Nous a été et il Nous est encore cher de nous reporter par la pensée aux contrées du Trasmène et de revoir par l'imagination votre beau San Lorenzo, à l'ombre protectrice duquel la Providence entendait peut-être préparer Notre humble personne à un plus haut ministère. Là, Nous consacraâmes, selon Nos forces, l'œuvre de Nos meilleures années. Quelle en a été l'abondance de fruits, Nous l'ignorons ; mais s'il nous a été donné d'opérer quelque chose de bien, il faut l'attribuer à la clémence assistance du Ciel.

Mais, si joyeux que soient ces souvenirs, une pensée Nous occupe principalement en cette circonstance, et Nous ne voulons pas vous la cacher. Nous pensons que vous voir en ce lieu et en si beau nombre comme aujourd'hui est un fait qui, humainement parlant, ne se renouvelera pas pour Nous. Considérez donc Notre parole comme celle d'un père qui prend congé à jamais d'une partie de sa famille bien-aimée. Si, en quelque chose, Nous avons mérité votre amour, si vous tenez à emporter de ce jour un souvenir effectivement profitable, gravez bien dans votre âme une vérité que l'expérience et le bon zèle Nous suggèrent de vous remémorer : c'est une vérité de fait très connue, vulgaire même si vous voulez, mais de capitale importance et ce nonobstant trop

souvent oubliée en pratique. La vie est courte ; croyez-en qui en a atteint, par la bonté divine, le terme suprême. La vie est courte plus qu'on ne pense, et sa valeur vraie consiste à bien l'employer en vue du salut éternel.

Voilà, chers fils, l'avertissement que, comme guide et règle de votre pèlerinage terrestre, Nous vous laissons. Accueillez-le d'une volonté sincère et pondérez-le souvent avec cette maturité de réflexion que chacun de vous doit apporter dans la grande affaire de son salut. Ne vous laissez pas illusionner par la scène fugace de ce monde ; que ses attraits ne vous induisent jamais à en dénaturer le but, à prévariquer contre la loi sainte de Dieu. La vertu humaine n'est malheureusement que trop faible et la poussée au mal trop forte ; mais là où l'infime vertu ne peut atteindre d'elle-même, il y a le soutien de la grâce du Seigneur, à la seule condition de la demander.

A cet égard, Nous sommes tout rempli d'espoir, en ce qui vous concerne, par le patronage de la céleste Reine que Pérouse est accoutumée à invoquer particulièrement sous le cher vocable de *Madone des grâces*. Il Nous semble encore revoir là-bas sur sa colonne la vénérable image et devant elle la foule pieuse. Accueillez donc la recommandation de maintenir intacte et vivace la flamme sacrée, que vous ont léguée vos aïeux, c'est-à-dire la dévotion à l'auguste Vierge Marie. Adressez-vous à elle, comme à la source d'espérance qui élève vos cœurs au-dessus des choses terrestres. Demandez-lui, comme à l'inspiratrice du bon vouloir, l'esprit docile aux divins préceptes, la constance dans le désir du bien. Suppliez-la, comme mère du chaste amour, afin qu'elle garde soigneusement en vous la pureté des mœurs, qui est la couronne éclatante de toute honnêteté, l'aliment de toutes les nobles affections, de toutes les œuvres magnanimes.

Que la grâce du Dieu tout-puissant descende abondante dans vos âmes ; qu'elle les éclaire, les reconforte et les dirige maintenant et toujours, selon le bon plaisir de sa sainte volonté. Recevez-en comme gage la bénédiction apostolique que de tout cœur Nous accordons à vos familles, à la ville et au diocèse que vous représentez.

La Rénovation

VII

La société moderne

Pour bien comprendre les progrès et les aspirations de la société moderne, il faut un peu connaître ce qu'était l'état social du monde ancien, ce qu'était la société de l'Antiquité, de l'Empire romain et du Moyen-âge.

On a déjà dit que le droit d'un peuple ne se forme pas tout d'un coup ; expression et résultat de sa civilisation, il se développe et se modifie avec elle. Ses transformations, surtout celles qui affectent le droit civil et privé, sont souvent lentes à s'accomplir ; elles existent en germe, d'abord, et c'est seulement à de certaines époques qu'elles sont mises en évidence et faciles à constater.

On doit dire la même chose de la société, qui n'est pas arrivée du premier bond à la perfection d'aujourd'hui. Il a fallu des siècles, des guerres et des batailles sanglantes, des études profondes, des discussions interminables, des catastrophes et des bouleversements sans nombre, enfin, il a fallu toute l'influence du christianisme pour façonner, modifier, améliorer les principes sociaux qui existaient en germe dans l'antiquité païenne et romaine, de manière à les rendre acceptables par la civilisation de nos jours.

Dans l'étude des origines et de la formation des peuples, nous constatons avec l'histoire que, dans les premiers temps, tout est soumis à une seule loi, la loi du plus fort. C'est la force brutale qui domine en tout et partout. L'intelligence et l'éducation de ces peuples anciens ne leur permettaient pas de voir au-delà de cet horizon borné. Considérant la force comme le premier privilège et le plus grand bien accordé aux hommes, les philosophes et les législateurs de la vieille Grèce, de la vieille Rome, n'eurent d'autre souci que celui de développer la force corporelle pour faire de leurs concitoyens des hommes de combat, des athlètes supérieurs, robustes, en vue de former des populations indomptables pouvant supporter une somme inouïe de souffrances et de misères.

Tel était à peu près le seul objectif des recherches et des préoccupations des conducteurs de peuples en ces temps reculés. La législation contenait des dispositions expresses concernant

l'éducation à donner à l'enfance et imposait, avant tout, aux parents, l'obligation de développer la force corporelle de leurs enfants en les livrant presque exclusivement aux exercices de la gymnastique et de l'acrobatie.

Cette idée de dominer par la force a été tellement exagérée, tellement poussée jusqu'à ses extrêmes limites, qu'on en est venu à s'arroger le droit de vie ou de mort sur les citoyens. Des lois ont été jusqu'à décréter que tout enfant né difforme, chétif, mal constitué devait être décapité.

Tels étaient les mœurs et l'état social en ces jours de barbarie. La force primait tous les droits et engendrait l'oppression la plus criminelle au sein de la société. On sacrifiait impitoyablement une partie de l'humanité, en vouant à la mort le déshérité de la nature, l'être faible, au lieu de le protéger et de lui donner la place qu'il devrait occuper au soleil de la justice.

Longtemps, pendant des siècles et des siècles, on voit le droit du plus fort commander en maître et faire loi. Les barbares et toutes les peuplades sauvages sont gouvernés d'après ce droit.

L'histoire est là pour attester ce fait. Ce principe faux et injuste a été la base de toutes les conquêtes et des gouvernements primitifs.

Tout a été coordonné et réglé d'après les lois imposées par la force musculaire, tout : le droit à la propriété, la liberté individuelle, l'égalité civile, l'accessibilité de tous aux emplois publics, etc.

L'esclavage, à Sparte et à Rome, le servage, au temps de la féodalité, en sont des preuves frappantes et irrécusables. Longtemps l'esclave et le serf ont été considérés comme un vil bétail n'ayant aucune liberté ni l'exercice d'aucun droit, ne pouvant disposer ni de sa personne ni de son bien. L'esclave était la propriété absolue de son maître et le serf était attaché à la glèbe.

Voilà, en quelques mots, un faible aperçu de l'état social de l'ancien et moyen âges.

Mais aujourd'hui les choses ont un peu changé d'aspect. La civilisation chrétienne a fait disparaître ces inégalités injustes, ces monstruosité innombrables, pour leur substituer le règne de la justice, de l'équité, de la fraternité, de la charité, de la conscience, de l'intelligence illuminées des clartés divines, réchauffées au contact du pur amour du seul et vrai Dieu, le Dieu du Golgotha.

Cette œuvre grandiose, magnifique, humanitaire, sublime, la société moderne la réclame comme la sienne, le christianisme lui prêtant son secours et lui fournissant les principes sur lesquels elle repose comme sur un rocher inébranlable.

Mgr. Bougaud résume comme suit les principaux traits physiologiques de la société moderne :

1o. La liberté individuelle et la sécurité absolue de la propriété. Regardez les siècles écoulés; voyez ces deux principes fondamentaux, bases de toute société civilisée, lutter contre tant d'obstacles, monter si lentement, si péniblement à la surface; et dites s'il y a eu une société où ils aient été aussi universellement acceptés et aussi solidement établis.

2o L'égalité civile, l'égalité de tous devant la loi. Voilà une nouveauté magnifique. Nous sommes tous égaux par notre nature, égaux par notre destinée, égaux en Adam et en Jésus-Christ, pourquoi donc ne le serions-nous pas devant la loi? Et cependant, quelle peine n'a pas eue l'Eglise pour faire entrer ce beau principe dans la vie sociale! L'antiquité lui a opposé sa distinction d'hommes libres et d'esclaves; le moyen-âge, sa distinction de seigneurs et de serfs; les derniers siècles, leur distinction de nobles et de roturiers, formant comme deux castes dans la nation. Elle a triomphé de tout. Car d'où provenait ce mouvement si lent, si délicat, si irrésistible, qui, pendant quinze siècles, a successivement abaissé toutes les barrières? Quelle est la force qui peu à peu a rapproché tous les rangs? La force de Celui qui a dit: *Vous êtes tous frères*, c'est-à-dire égaux, non-seulement devant Dieu, mais devant les hommes, dans la vie civile et sociale comme dans la vie surnaturelle.

3o. L'accessibilité de tous aux emplois publics. On ne me contredira pas si je dis que c'est encore là un diamant tombé de l'écrin de l'Eglise. Personne assurément n'a mis plus haut que l'Eglise l'autorité, la hiérarchie, l'ensemble des pouvoirs et des dignités. Seulement tous peuvent y prétendre. Le dernier des fidèles peut devenir prêtre; le dernier des prêtres peut devenir évêque; le dernier des évêques peut devenir Pape. Il n'y a ni caste, ni cercle fermé. Tout est ouvert. L'immense hiérarchie appelle à elle tous les mérites, toutes les vertus. Oh! combien encore l'Eglise a eu de peine à amener à maturité, dans la vie sociale, ce beau fruit de l'Evangile! Elle y a employé l'enseignement, l'exemple, l'insinuation, l'influence; et enfin, après des luttes séculaires, après des délicatesses et des attentes dont sont seuls capables les êtres immortels, elle en est venue à bout. On parle des conquêtes de 89. J'accepte le mot avec les distinctions nécessaires. Seulement ce sont les conquêtes de l'Eglise sur l'orgueil de l'humanité.

4o. J'aperçois encore un autre trait de la physionomie de la société moderne: c'est la sympathie pour ceux qui souffrent, une tendre inclination vers les petits et les pauvres; une tendance irrésistible, parfois mal dirigée, exploitée même par quelques-uns, mais, dans la foule, profondément sincère et toujours vive, à améliorer leur sort intellectuel, moral et matériel. Tout cela, qui a été si complètement inconnu de l'antiquité, qui n'a d'abord paru, dans la société chrétienne, qu'à l'état individuel, qui a pénétré peu à peu dans les mœurs, arrive enfin dans les lois et marque d'un trait nouveau la constitution légale de la société moderne.

5o. Ne notons plus qu'un dernier trait. C'est le sentiment

de la dignité humaine. La société sait l'homme grand et le respecte. Elle le respecte jusque dans son berceau, jusque dans le sein de sa mère. L'homme, à son tour, se sait grand, il a le vif sentiment de sa dignité. La femme l'a aussi, autant que lui, plus que lui quelquefois. Et cela suffit à repousser bien loin des abus monstrueux. Il importe peu que ce sentiment de la dignité humaine soit, dans beaucoup, ou mal compris, ou stérile, ou versant à l'orgueil, ou dépourvu de sa base nécessaire, qui est la religion : il existe ; et il suffirait seul, à défaut de tous les autres, pour marquer la société moderne d'un caractère d'élevation et de beauté irréalisé jusque-là.

..... Tout ceci est l'œuvre du christianisme, sort des entrailles de l'Évangile, et en est enfin, après des siècles de résistance, l'épanouissement social."

L'éminent évêque continue :

" Mais ce ne sont là que les premiers traits de la physionomie de la société moderne. Il y en a d'autres, et de plus rares. L'un d'eux est le vaste développement de toutes les sciences ; cette passion de tout savoir, cette audace de scruter la nature jusque dans ses dernières profondeurs, et, avec cela, un tel bonheur de découvertes qu'il est impossible maintenant de prévoir où l'on s'arrêtera. Il a fallu de longs siècles d'éducation intellectuelle pour donner à l'esprit humain cette solidité et cet équilibre qui lui ont permis de telles hardiesses."

A ceux qui prétendent qu'il y a conflit entre l'Église et la science, que l'Église ne comprend rien à ce grand mouvement scientifique, qu'elle le craint ou le condamne parce qu'il lui serait contradictoire, Mgr. Bougaud répond comme suit :

" L'Église ne craint pas la science : elle ne craint que les demi-savants.

" L'Église ne serait pas ce qu'elle est, si elle n'avait pas la certitude intime, absolue de sa divinité. On reconnaîtra qu'elle a foi à son infailibilité. Or, cette foi est incompatible avec les craintes qu'on lui suppose.....

La vérité est une, quoiqu'elle ait plusieurs rayons. Mais ce magnifique rayon que vous appelez la science ne contredira jamais cet autre rayon, magnifique aussi, qu'on appelle la foi. Ils se fondront dans un même éclat.

.....
 " Et de même que l'Église n'a jamais entravé aucun progrès scientifique, quel est le progrès scientifique qui a entravé l'Église ? Une découverte entrevue, incomplète, a quelquefois semblé une objection ; une découverte approfondie et achevée a toujours été une confirmation. On l'a prouvé vingt fois dans ce siècle.

" Ne demandez donc pas à l'Église où va ce grand et magnifique mouvement scientifique du XIX^e siècle, comment il pénétrera les masses et quelles transformations il amènera dans le

monde. Sa mission n'est pas de vous le dire. C'est à notre génie à le prévoir. Assez fait l'Eglise, quand elle vous rappelle incessamment que la justice seule élève les peuples, et que si les âmes s'abaissent et se corrompent, c'est en vain que les peuples amassent des canons et des soldats. L'Eglise ressemble à ce fanal qu'on allume sur le bord de la mer. Il montre les écueils, mais les vaisseaux restent libres de choisir leur route, à condition d'en subir les conséquences."

L'Eglise sait quelle est la destinée éternelle des âmes, mais elle ignore quels seront les développements successifs des sociétés. Ce secret appartient à la prescience de Dieu dont relèvent les empires et tous les mondes visibles ou invisibles.

Dans l'ordre économique et politique de la société moderne, on aperçoit un autre trait frappant : c'est l'ensemble des "libertés publiques", qu'on nomme aussi "libertés modernes", ou simplement les "libertés."

Ces libertés publiques doivent faire le sujet d'une étude spéciale, car elles sont appelées à jouer un rôle important, même prépondérant dans notre état social actuel.

MARC-ANTOINE.

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

IV

LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE EN AMÉRIQUE.—MUTUALITÉ ABSOLUE ET MUTUALITÉ A TAUX FIXES—
CAISSE DE DOTATION.

(Suite.)

Elles offrent au petit peuple les mêmes avantages pour assurer l'avenir de la famille, après le trépas de son chef, mais cela à bien meilleur marché que leurs puissantes rivales, les compagnies mercantiles d'assurance, dont l'opération coûte très cher et qui ont, de plus, pour but d'assurer surtout... de gros bénéfices à des actionnaires : fléau dont la mutualité n'est pas affligée.

“ En effet, dit M. Robillard, les assurances régulières sur la vie ont des contributions fixes et graduées suivant l'âge à l'admission des membres, tout comme les “ sociétés à taux fixes ”. La seule différence existe dans le taux des contributions.

“ Cependant, les dépenses des sociétés de bienfaisance étant de beaucoup moindres que celles des assurances régulières, leur “ revenu net ” est à peu près le même, de sorte que les sociétés à taux fixes ayant un “ revenu ” à peu près égal à celui des assurances régulières, il s'en suit qu'elles sont fondées sur des bases aussi solides les unes que les autres, pourvu, toutefois, que le taux des contributions des sociétés à taux fixes soit aussi élevé que le montant mentionné, dans les “ tables ” des meilleurs actuaires, comme le coût de l'assurance proprement dite, ce qu'on pourra facilement reconnaître en faisant la comparaison entre les taux des sociétés à taux fixes et la liste suivante :

TABLEAU INDIQUANT LE COUT PROBABLE D'ASSURANCE DE DIX-HUIT
A QUARANTE-NEUF ANS INCLUSIVEMENT

(Pour \$1,000)

TABLEAU DES ACTUAIRES.

Age	Montants	Age	Montants
18	\$7.13	34	\$9.09
19	7.21	35	9.29
20	7.29	36	9.48
21	7.38	37	9.69
22	7.46	38	9.91
23	7.56	39	10.13
24	7.67	40	10.36
25	7.77	41	10.61
26	7.89	42	10.89
27	8.01	43	11.25
28	8.14	44	11.70
29	8.27	45	12.21
30	8.42	46	12.84
31	8.58	47	13.52
32	8.75	48	14.26
33	8.92	49	15.06

NOTE DE L'AUTEUR : Pour faciliter la comparaison, j'insère ici le tableau officiel des taux de contributions imposés à ses membres par l'une de nos associations mutuelles à taux fixes parmi les plus prospères : L'Union Franco-Canadienne.

C'est, du reste, sauf quelques très légères variantes, le tableau ordinaire de toutes les associations de même espèce. La prime s'y trouve calculée par mois, pour en faciliter le paiement aux sociétaires, au lieu d'être calculée pour l'année entière, comme le font les compagnies d'assurance régulière.

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS MENSUELLES POUR LA CAISSE
DE DOTATION

AGE	\$250	\$500	\$1,000	\$2,000	\$3,000
16	.18	.35	.70	\$1.40	\$2.10
17	.18	.35	.70	1.40	2.10
18	.18	.35	.70	1.40	2.10
19	.18	.35	.70	1.40	2.10
20	.18	.35	.70	1.40	2.10
21	.18	.35	.70	1.40	2.10
22	.18	.35	.70	1.40	2.10
23	.18	.36	.71	1.42	2.13
24	.18	.36	.72	1.44	2.16
25	.19	.37	.74	1.48	2.22
26	.19	.38	.76	1.52	2.28
27	.20	.39	.78	1.56	2.34
28	.20	.40	.80	1.60	2.40
29	.21	.41	.82	1.64	2.46
30	.21	.42	.84	1.68	2.52
31	.22	.43	.86	1.72	2.58
32	.22	.44	.88	1.76	2.64
33	.23	.45	.90	1.80	2.70
34	.24	.47	.93	1.86	2.79
35	.24	.48	.96	1.92	2.88
36	.25	.50	1.00	2.00	3.00
37	.26	.51	1.02	2.04	3.06
38	.27	.53	1.05	2.10	3.15
39	.27	.54	1.08	2.16	3.24
40	.28	.56	1.12	2.24	3.36
41	.30	.59	1.18	2.36	3.54
42	.32	.63	1.26	2.52	3.78
43	.33	.65	1.30	2.60	3.90
44	.35	.70	1.40	2.80	4.20
45	.38	.75	1.50	3.00	4.50
46	.40	.80	1.60	3.20	4.80
47	.43	.85	1.70	3.40	5.10
48	.50	1.00	2.00	4.00	6.00
49	.55	1.10	2.20	4.40	6.60
50	.60	1.20	2.40	4.80	7.20
51	.65	1.30	2.60	5.20	7.80
52	.70	1.40	2.80	5.60	8.40
53	.75	1.50	3.00	6.00	9.00
54	.80	1.60	3.20	6.40	9.60

M. Robillard poursuit et complète comme suit ses observations sur ce point :

“ Des statistiques récentes (1897) prouvent que les assurances régulières, ayant même cinquante ans d'existence, ne paient qu'une moyenne de quarante pour cent des revenus provenant des primes annuelles, ce qui revient à peu près au taux de contributions exigées par les sociétés à taux fixes. Conséquemment, il

me semble qu'il ne peut y avoir de preuve plus évidente que celle-là, puisque d'après l'expérience des assurances régulières sur la vie, le taux des contributions ordinaires des sociétés à taux fixes sera suffisant, même dans cinquante ans, pour payer les sommes dues aux décès, sans compter les intérêts sur le fonds de réserve accumulés pendant cette période.

« Enfin, la société à taux fixes dont j'ai parlé tout à l'heure (l'Ordre Indépendant des Forestiers) a vingt-trois ans d'existence, et, d'après le rapport officiel fourni par le président, elle ne dépense qu'une moyenne de soixante pour cent des contributions mensuelles, réalisant, de ce chef, le joli fonds de réserve d'au-delà de deux millions de piastres. »

Avant d'abandonner ce sujet de l'assurance populaire sur la vie par la mutualité à taux fixes, je crois devoir signaler le fait qu'elle offre plus d'un mode d'application. Ainsi, au lieu de calculer les taux d'après l'âge des membres à leur admission, comme le font la plupart des associations, quelques-unes d'entre elles ont adopté une variété de computation des taux. Leur système, qu'elles appellent *naturel*, consiste à établir la progression des taux par période de vie : en ce sens que, de vingt à vingt-cinq ans, tous les membres paient un taux uniforme ; puis de vingt-cinq à trente ans, les mêmes membres paient un taux supérieur, et ainsi de suite. C'est le système qu'a choisi l'Ordre Ancien des Travailleurs Unis, en abandonnant, récemment, la mutualité absolue. Ce système ne paraît pas devoir prévaloir sur l'autre, plus communément adopté jusqu'ici, paraissant à la fois plus logique et moins compliqué.

Toutefois, certains actuaires tiennent mordicus à ce système progressif, dit *naturel* ; et l'on ne peut nier que l'étude comparée s'en impose sérieusement, dans un temps où les efforts des intellectuels se portent à bon droit, avec un soin particulier, vers l'amélioration de cette institution sociale de haute importance, en présence des revendications grandissantes du monde des travailleurs : j'ai nommé la pratique de la solidarité chrétienne par la mutualité.



LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE : SES SECOURS AUX MALADES.

Si la mutualité ne s'occupait que d'accumuler les économies du peuple pour les lui rendre sous forme de secours, aux décès, ce serait, certes, une excellente institution d'épargnes et d'assurance populaires ; mais elle perdrait évidemment, pour la plus grande

part, ses droits à la réputation de chrétienne philanthropie dont elle s'honore.

Sans doute, c'est déjà beaucoup faire, pour le soulagement des misères de l'humanité, que d'apprendre au peuple, prodigue et imprévoyant de sa nature, à mettre à profit les jours de prospérité et de bonne santé pour accumuler méthodiquement, régulièrement, forcément, quelques épargnes, prises à même le surplus que présente le salaire courant sur les nécessités de la vie. Car ces quelques épargnes auront fini par former un capital assez rond, à la mort du chef de la famille, et elles aideront la pauvre veuve, les tristes orphelins à faire face aux premières dures nécessités de l'existence, une fois qu'ils se verront privés de leur protecteur naturel. Oui, c'est beaucoup faire ; et c'est là un des grands mérites de la mutualité. Mais y a plus. Il n'est guère moins important que le peuple apprenne à faire aussi des épargnes pour s'assurer des secours certains aux jours d'angoisse où une longue et cruelle maladie vient clouer sur un lit de douleurs le gagne-pain de la famille. Par suite de l'insuffisance ou de l'absence d'économies en vue de ces cas d'épreuves, pas assez judicieusement prévus, la maladie, alors, amène souvent au foyer, à côté des souffrances physiques et morales du chef immobilisé, la hideuse détresse pour la femme et les petits qui l'entourent.

JEAN DUTAILLIS.

(A suivre.)

Etudes sociologiques

GENÈSE ET ÉVOLUTION DU SOCIALISME SCIENTIFIQUE

(Suite et fin)

Cependant il est un article du *credo* socialiste qui effraie les travailleurs de la classe rurale. Le nombre des paysans propriétaires est heureusement considérable en France. Chez eux, on rencontre des instincts conservateurs dans le bon sens du mot, précisément parce qu'ils ont quelque chose à conserver. Ce n'est pas au petit propriétaire sensé et madré que le propagandiste socialiste prêchera avec succès le collectivisme intégral. Le paysan dira qu'il n'a cure des théories nuageuses qui le forceront de partager le fruit de ses sueurs avec les fainéants. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, répétera-t-il avec le bonhomme Lafontaine.

Devant cette résistance des masses rurales, les docteurs socialistes n'ont pas hésité à abandonner la théorie du bloc, à courber l'intransigeance de la doctrine devant les nécessités de la propagande et à créer un socialisme mitigé à l'usage des ruraux.

Gardez votre champ, votre ferme, vos bestiaux, ont-ils dit au paysan ! Il ne s'agit pas de détruire la petite propriété, elle est intangible car elle ne porte pas la marque maudite du capitalisme moderne. Si nous voulons nationaliser la grande propriété, c'est pour vous arracher aux griffes de l'hypothèque et vous préserver d'une ruine certaine. A l'artisan, à l'ouvrier indépendant, M. Gabriel Deville promet de conserver l'atelier et les outils, car ce n'est pas là une propriété capitaliste. Beaucoup d'ouvriers refusent de pactiser avec la révolution sociale, on leur dit qu'il s'agit en réalité d'une évolution spontanée, fatale, naturelle, d'une simple transformation de la propriété capitaliste en propriété nationale. Voilà comment le socialisme scientifique modifie sa doctrine de manière à la faire pénétrer dans les couches sociales profondes, et s'il a rencontré un terrain favorable et une semence féconde, il n'a pas manqué de se livrer à une culture raisonnée et active.

L'organisation du parti socialiste est à la fois souple et forte ; souple, parce que l'autorité hiérarchique et suffisamment diluée est en contact continu avec les masses qu'il faut contenir et diriger, forte, parce que les décisions des assemblées générales sont sans appel et doivent être rigoureusement observées.

Ajoutez à cela une propagande incessante et revêtant mille formes diverses. Les réunions, les conférences, les manifestations du 1er mai répandent la bonne nouvelle, les cercles d'études sociales préparent les orateurs et les apôtres, les syndicats enrôlent les recrues, les bourses de travail et les conseils de prud'hommes groupent les éléments actifs, les meneurs. La presse enfin, journaux politiques, scientifiques, industriels, journaux illustrés, revues, romans, almanachs jettent à tous les vents les théories socialistes.

Au dernier congrès socialiste de Berlin, il a été constaté que le nombre des journaux du parti s'élevait à 127, dont 70 feuilles politiques et 57 industrielles. L'Autriche compte au moins dix journaux socialistes importants ; la France en possède une cinquantaine. Même les plus petits pays, comme la Belgique, la Hollande, la Suisse, en ont plusieurs.

Enfin, à la propagande par la presse, les socialistes joignent la propagande par les institutions économiques. Ils ont établi des sociétés coopératives de consommation dont plusieurs font d'excellentes affaires. Le *Vooruit* de Gand et la boulangerie coopérative de Roubaix jouissent d'une situation particulièrement florissante. Malgré les discussions passagères ou durables, sourdes ou violentes, le parti reste uni ou du moins sait faire trêve à ses querelles intestines pour faire front à l'ennemi commun : l'ordre social fondé sur la propriété privée.

En France, les socialistes sont divisés en deux branches principales, les possibilistes et les marxistes, mais au jour des élections, il n'y a plus qu'une seule armée révolutionnaire marchant à l'assaut des sièges législatifs. En Angleterre, l'année 1885 mar-

qua la scission en deux groupes de la masse socialiste assez peu nombreuse du reste : la *Fédération démocratique socialiste*, ayant à sa tête l'avocat Hyndmann et la ligue socialiste dirigée par Aveling, le gendre de K. Marx. Mais ces deux partis restent unis par la communauté du but et des théories collectivistes, et s'entraident dans la lutte. Le parti socialiste allemand se rattache à deux groupes : les vieux qui obéissent à Bebel, les jeunes qui se rangent sous le drapeau de Volmar. Au dernier Congrès de Hambourg, en 1897, les deux fractions du parti se sont mises d'accord et ont adopté une stratégie électorale merveilleuse de lumière, de simplicité et de sagesse : voter contre tous les partis qui soutiendraient la pensée absolutiste au détriment de la constitution et de la liberté. Le socialisme allemand se transforme avec une intelligence parfaite des besoins et des courants populaires, il tend visiblement à substituer au dogmatisme de K. Marx la stratégie réaliste des réformes graduelles. Au moment où la lutte entre l'absolutisme d'en haut et la maturité indépendante de la nation met toute l'Allemagne dans un état de conflit chronique, c'est, de la part des socialistes, une tactique habile d'entrer dans le sentiment universel de la nation à la veille de la consultation du corps électoral.

J'ai essayé de vous montrer la puissance que tire le socialisme scientifique contemporain du milieu où il se développe, de la doctrine qu'il propage, de l'activité qu'il déploie. Nier cette puissance serait une illusion bien téméraire.

Devant l'ennemi juré de l'ordre social et de la religion, quelle conduite faut-il tenir ? Hausser les épaules, user de l'ironie fine ou du sarcasme amer ? Ce n'est qu'un amusement puéril et dangereux. Faut-il, comme le conseille M. de Molinari, prendre son parti du socialisme, se résigner de bonne grâce à laisser faire le socialisme et laisser passer la révolution ? On ne capitule pas devant l'ennemi sans avoir engagé la bataille décisive. Faut-il, s'abandonnant à un optimiste béat, répéter avec les *dilettauti* plus soucieux de leurs plaisirs et de leurs impressions que du salut social : La France ne sera jamais socialiste ? Hélas ! combien de prophéties semblables ont reçu de l'histoire un démenti cruel. Ce qu'il faut, c'est d'abord reconnaître loyalement la force de l'ennemi, c'est ensuite engager la bataille suivant un plan adapté à la stratégie de l'adversaire. Le socialisme s'abrite derrière les remparts d'une fausse science, ne craignons pas de détruire ces ouvrages sans consistance. Le socialisme, par des promesses fallacieuses, se ménage des alliances, dissipons les équivoques, aux illusions, opposons la réalité. Pour parler sans métaphore, il faut, à la lumière du droit naturel et de la philosophie traditionnelle, combattre sans trêve ni merci les faux principes du socialisme.

L'Individualisme impie et le Socialisme ont des fondements communs. Des deux côtés il n'y a ni Dieu, ni plan de Dieu, ni royaume de Dieu, il n'y a que l'homme, l'humanisme doit remplacer le christianisme.

Des deux côtés la fin de l'homme c'est de jouir ici-bas le plus possible et de satisfaire ses besoins en ne suivant que la raison. Des deux côtés, c'est la volonté de l'homme, qui crée la société et

le Pouvoir. Dès qu'il s'agit de la propriété, l'individualisme impie sacrifie la logique à l'intérêt personnel, mais le socialisme pousse jusqu'à leurs conséquences extrêmes les principes posés par la Révolution.

L'omnipotence de l'Etat, continue-t-il, n'a été jusqu'à présent vraiment appliquée qu'à l'ordre religieux, philosophique et social, ce n'est pas suffisant, le moment est venu d'aller plus avant. L'Etat-Dieu désormais dirigera la production, la consommation et la répartition des richesses.

Seule la doctrine de l'Eglise s'oppose d'une manière absolue, radicale, énergique aux fausses revendications de l'individualisme impie et du socialisme scientifique, lorsqu'elle déclare que la Société n'est pas un pouvoir central monstrueux concentrant en lui tous les droits et tous les devoirs, lorsqu'elle enseigne que l'autorité sociale a sa source en Dieu et existe non pour l'avantage des gouvernants, mais pour le bien des sujets, lorsqu'elle proclame bien haut que la Société civile n'est pas une association arbitraire livrée aux caprices des hommes ; mais qu'elle a sa racine au plus intime de la nature humaine.

Seule la doctrine catholique donne satisfaction à ce qu'il y a de légitime dans les tendances opposées de l'individualisme et du socialisme, car elle concilie les droits de l'individu et les droits de la Société, les prérogatives inaliénables de la liberté et le juste pouvoir de l'autorité, l'initiative privée et la prévoyance sociale.

Comme le disait dernièrement un des penseurs les plus pénétrants de notre siècle, M. Ollé-Laprune : " Au socialisme vous n'arracherez point les masses trompées ni les âmes généreuses séduites, si vous ne dites très haut que dans le socialisme il y a au fond quelque vérité dont précisément il abuse. Mais comment signalerez-vous cette part de vérité sans le christianisme, car seul le christianisme ôte au socialisme son attrait et sa puissance, en proclamant, en sauvegardant ce que le socialisme promet de faire valoir et de faire triompher : *La justice*."

Telle est d'ailleurs la voie tracée aux catholiques par le Pape Léon XIII, qui dans l'Encyclique sur la condition des ouvriers rédige la charte du travail fondée sur la justice et couronnée par la charité.

Fidèles à l'enseignement du Grand Pontife nous répondrons à l'appel pressant par lequel il termine sa lettre : " Que chacun se mette à la part qui lui incombe, de peur, qu'en différant le remède on ne rende incurable un mal déjà si grave".

(*L'Association Catholique*).

CH. ANTOINE, S. J.

LA FRANCE ET LE PROTECTORAT CATHOLIQUE EN ORIENT

Nous avons déjà donné à nos lecteurs les conclusions de l'admirable discours prononcé à Paris le 18 avril dernier, par M. Etienne Lamy, président de la *Fédération électorale de 1898*. Nous en extrayons aujourd'hui quelques pages qui traitent d'une question brûlante entre toutes, celle du protectorat exercé par la France sur les catholiques d'Orient, considéré dans ses relations avec la politique française.

L'orateur constate d'abord que le parti républicain (rappelez-vous bien que M. Lamy est un républicain d'origine et que ce n'est pas là conséquemment le langage d'un adversaire systématique) a réclamé en 1859, l'unité de l'Italie et, en 1866, souhaité le triomphe de la Prusse ; puis, il continue en ces termes :

Pourquoi adoptait-il en Italie et en Allemagne une politique si contraire à nos traditions, à notre intérêt, à ses propres principes ? Vous ne trouverez pas d'autres raisons que celles-ci : le parti républicain a souhaité l'abaissement de l'Autriche et l'exaltation de la Prusse, parce que l'Autriche était catholique et croyante, la Prusse protestante, philosophe et sceptique, et que le triomphe de la Prusse sur l'Autriche était celui de l'avenir sur la superstition. La parti républicain a, en Italie, combattu la fédération républicaine au profit de l'unité monarchique, parce que, dans la fédération, la Papauté pouvait trouver place et que l'unité pouvait entraîner la ruine du pouvoir temporel. Dans l'un et l'autre cas, c'est la passion antireligieuse qui l'a induit à résoudre par des spéculations philosophiques ce qu'il fallait résoudre par intelligence nationale. Cette double faute nous a coûté notre rang parmi les peuples : c'était payer un peu cher la satisfaction de faire échec au catholicisme en Italie et en Allemagne.

Ne croyez pas qu'après de telles rançons le préjugé antireligieux ait épuisé ses attaques à notre grandeur. A l'heure présente, l'on nous convie à chercher partout au dehors des relations, des établissements, des centres d'influence ; et il reste à la France, sur les points les plus importants du monde, un immense domaine d'intérêts et d'influences : cette grandeur est la seule primauté que la guerre nous ait laissée intacte ; les préjugés irrégieux l'ont déjà amoindrie et, si l'on n'y met ordre, menacent de la détruire. Ce patrimoine, c'est notre protectorat catholique dans le Levant et en Chine.

Il est quatorze siècles trop tard pour empêcher que la France n'ait été le missionnaire semeur du catholicisme. Etabli par nos rois de la première race en France, par Charlemagne et ceux de

la seconde dans l'Est encore barbare de l'Europe, porté en Asie par l'élan national des Croisades, il a depuis continué partout sa propagande, avec une intelligence plus parfaite de l'Evangile, sans force matérielle, par nos missionnaires. Ils se sont attaqués d'abord aux deux religions, les plus répandues, l'Islamisme et le Bouddhisme qui, malgré quelques beaux préceptes de morale, tiennent les races immobiles et comme incapables de progrès. Ils furent là les premiers, longtemps les seuls, en Turquie et en Chine. Au XVII^e siècle, François Ier mit à son profit son alliance avec le Grand Turc pour obtenir qu'eux et leurs missions fussent en terre ottomane sous la protection du Gouvernement français. Au XVIII^e siècle, un traité analogue fut obtenu de l'empereur chinois. Dès lors, pour avoir part à ce double privilège, les missionnaires catholiques de toutes les nations se sont mis sous le patronage de notre drapeau et sous l'autorité de nos diplomates. Et le Saint-Siège nous a reconnu cette primauté.

Voilà le Protectorat. On comprend quels services rendent à un pays ces envoyés volontaires qui répandent la connaissance de sa langue, le renom de sa force, l'usage de ses produits, quels avantages y trouve son commerce, quel appui ses entreprises, et quel prestige prend aux yeux de la race indigène la nation qui exerce sa tutelle sur toutes les autres et semble avoir pour tributaires leur énergie et leurs vertus. Or, le littoral de la Méditerranée et les étendues de la Chine sont les places de l'univers où les nations se disputent aujourd'hui les territoires fertiles, les positions stratégiques, et des populations assez denses et civilisées pour servir à l'exploitation rémunératrice que l'on nomme la civilisation. Ainsi l'instinct désintéressé de religieux obscurs nous a préparé depuis des siècles l'avantage, la même où sont plus après les rivalités des intérêts matériels.

Plus cet avantage est grand, plus il pèse aux autres nations. Désireuses de ne pas travailler à notre profit, elles sont, depuis la guerre, d'accord pour réclamer chacune la tutelle sur ses missionnaires, c'est-à-dire pour détruire, en se le partageant, notre protectorat. Si leur prétention nouvelle et notre vieux droit avaient pour arbitres les puissances politiques, c'est-à-dire les souverains orientaux qui nous ont consenti ce privilège et les nations européennes qui désirent ne plus le supporter, il serait perdu déjà. Nous ne saurions l'imposer par la force à la résistance de l'Europe, et les souverains orientaux qui cèdent si aisément leurs propres territoires ne s'obstineraient pas à nous conserver nos droits.

Qui donc soutient encore nos droits ? Une seule puissance : la Papauté. Tant qu'elle nous reconnaît la situation conquise par nos anciens services, elle maintiendra par le lien d'obédience religieuse, le plus puissant des liens, les missionnaires de toute race autour de notre drapeau.

Mais la Papauté elle-même n'est pas maîtresse de sa décision. A ses yeux l'intérêt suprême est la diffusion de l'Evangile, le protectorat est un moyen de cette propagande. Le jour où nous n'exercerions plus la fonction, la conscience même obligerait le chef de l'Eglise à demander à d'autres mains le service déserté par nous.

Or, notre protectorat s'est trouvé, au début de la lutte reli-

gieuse, englobé dans le même mépris que toutes les manifestations de la vie catholique. Gambetta avait bien dit : " L'anti-cléricalisme n'est pas un article d'exportation." Il avait, étant un politique, l'art des inconséquences utiles. Mais après sa mort, ceux qu'il appelait des sous-vétérinaires se piquaient de logique : ennemi du cléricalisme, on l'était de toutes ses œuvres. Plus de concordat, plus d'ambassadeur auprès du Pape. Pour représenter le génie moderne de la France auprès des peuples étrangers, il n'était besoin que d'ingénieurs et de banquiers, il se trouvait des députés pour déclarer que les missionnaires étaient un embarras, aux applaudissements de leurs collègues. Pas un ministre n'eût osé alors manifester en faveur du protectorat un intérêt qui l'aurait perdu sans retour aux yeux de la Chambre, de son comité et de sa loge. Le protectorat n'était plus qu'un mot.

C'est cet abandon, c'est cette inintelligence que les nations rivales ont dénoncés à la Papauté. Et qui s'est jeté avec le plus d'avidité sur l'héritage dédaigné par nous ? Non pas seulement les puissances cléricales comme l'Autriche, mais cette monarchie italienne que nos hommes d'Etat avaient engraisée d'un traité de commerce et qui mendiait à la Papauté une part de nos dépouilles religieuses, mais cette Prusse protestante, adversaire du catholicisme, et qui apaisait le conflit pour montrer en Chine ses missionnaires catholiques laissés par nous sans protection, et demandait à les protéger elle-même. Et la Prusse obtenait, en 1887, de la Propagande, ce droit dans une province de la Chine. C'était la première brèche à notre possession jusque-là intacte. Ainsi, la politique sectaire a continué à amoindrir notre patrimoine dans le monde et à enrichir de notre bien notre vainqueur de 1871.

J'ai hâte d'ajouter qu'aujourd'hui l'intelligence de notre intérêt s'est réveillée. Le Gouvernement a fini par penser : " Puisque les Etats les moins mystiques, les plus positifs, me disputent le protectorat catholique, il a donc quelque valeur." Et l'on a repris la formule de Gambetta.

Mais cette formule, acceptable comme compromis temporaire, ne serait, comme règle d'une conduite définitive, qu'une ineptie. Elle revient à dire : " Faisons couler à ses embouchures le fleuve que nous tarissons à sa source." Le protectorat exige des vocations. Quelle sûreté y a-t-il pour leur recrutement régulier dans un pays où peuvent être dispersés demain, comme ils le furent en 1880, les Ordres religieux soumis à l'arbitraire ? Le protectorat exige des ressources. Comment seraient-elles assurées dans un pays où la générosité chrétienne se trouve systématiquement entravée et en partie confisquée par une fiscalité inique ? Le dévouement chrétien vaincra ces obstacles ? Soit. Mais, vous seul, gouvernement, pouvez vaincre celui-ci. Le protectorat est une collaboration morale, il exige une certaine communauté d'intelligence, de cœur, de desseins, entre la religion protégée et l'Etat protecteur. Où sera cette union si vous continuez à combattre au dedans les doctrines et les hommes que vous prétendez soutenir au dehors ? Si vous subventionnez, en Asie, les religieux que vous faites saisir en France ? Si vous installez comme maîtres, dans les écoles lointaines, ceux que vous déclarez incapables d'enseigner dans vos écoles publiques ? Si, en un mot, vous signifiez aux peuples indi-

gènes que vous trouvez bon pour eux tout ce dont vous ne voulez pas pour vous ? Croyez-vous que ces contradictions échappent à la finesse de ces peuples, et qu'elles ajoutent à l'efficacité de votre protectorat ? Croyez-vous qu'elles puissent inspirer confiance à Rome, et la Papauté tenir pour le tuteur sûr de toute la clientèle catholique un État où la réputation de catholicisme suffit à rendre un homme suspect ?

Messieurs, il faut vouloir ce qu'on veut. Il est impossible d'avoir à la fois une politique antireligieuse au dedans et le protectorat catholique au dehors.

Si, pendant que les puissances rivales s'honorent de respecter le catholicisme, comme une grande force morale, vous continuez à le dédaigner, comme une vieille superstition, si, tandis qu'elles s'ingénient à apaiser leurs vieux conflits avec l'Église, vous continuez à ne déclarer essentielles à la République que les mesures dirigées contre la conscience religieuse ; si, tandis qu'elles demandent à se parer du protectorat qu'elles sollicitent, votre philosophie rougit de celui qui vous appartient, ce protectorat restera fragile. Et si, faute d'avoir consolidé votre pouvoir par une réconciliation avec l'âme chrétienne de la France, vous, modérés, dont la modération aura consenti à ne vouloir avec nous ni la paix ni la guerre, vous êtes renversés par les représentants obstinés de la guerre, s'ils ramènent au pouvoir un retour de violence religieuse, si de nouvelles fautes, commentées par l'indignation intéressée de nos adversaires, lassent l'espoir obstiné que la Papauté met en nous, notre protectorat est menacé. Et s'il disparaît, tout ce qui sera passé aux mains de nos rivaux sera à jamais perdu. Et de l'héritage légué par notre grandeur passée, nous aurons achevé de perdre même ce que nos derniers malheurs avaient laissé intact.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Le R. P. René, S. J. préfet apostolique de l'Alaska, a communiqué aux *Missions catholiques* quelques notes sur les missions de l'Alaska, d'où nous extrayons les renseignements qui suivent. Disons d'abord que le territoire compris dans la préfecture apostolique de l'Alaska s'étend du 32^e parallèle de latitude Nord au 52^e, et du 130^e méridien de longitude Est au 10^e au-delà du 180^e méridien, c'est-à-dire un espace de plus d'un million de kilomètres carrés, environ deux fois la France.

"Ce vaste champ d'action," dit le P. René, "comprend quatre parties distinctes : d'abord, Juneau avec l'archipel d'Alexandre ou l'Alaska méridional, qui est la clef naturelle de l'Alaska du

Nord et la résidence obligée du Préfet apostolique, s'il veut demeurer en communication permanente avec le monde civilisé et visiter chaque année toutes les missions de l'Alaska ; puis les Esquimaux répandus sur les côtes de l'Alaska, depuis l'embouchure du Keskokeoni jusqu'aux îles d'Herschell, dans l'Océan glacial ; en outre, les missions indiennes de Nulato, Kozyrefski et Shagelok, situées au centre des tribus échelonnées le long des rives du Yukon moyen et de ses affluents ; enfin, les cités naissantes du Haut-Yukon où s'agitent, en proie à une fièvre dévorante, des millions de chercheurs d'or."

Fondée, il y a douze ans à peine, par Mgr. Charles Seghers, archevêque d'Emèse et évêque de Vancouver, qui en fut le premier apôtre et martyr (1), la mission d'Alaska fut considérablement développée par le R. P. Paschal Tosi, qui y établit successivement les missions de Nulato, de Kozyrefski et d'Akularak et fit venir de Lachine les vaillantes Sœurs de Sainte-Anne pour y prendre soin de l'instruction des enfants des Esquimaux et des Indiens de l'intérieur dans les écoles catholiques. Là comme ailleurs, les missionnaires et leurs dévouées collaboratrices réussissent bien avec les enfants, mais les adultes et les vieillards, dominés par les *shamans* ou sorciers, se livrent à un culte superstitieux que les envoyés de Dieu ont toutes les peines du monde à déraciner. La mission d'Alaska a été érigée en préfecture apostolique le 17 juillet 1894.

Le R. P. René énumère ensuite les divers obstacles qui se dressent devant les travaux des missionnaires. Nos lecteurs, familiarisés par de récents récits avec les particularités de cet étrange pays, les comprendront facilement. Ce sont : la rigueur du climat, qui varie d'un froid extrême en hiver à uné chaleur intense en été ; l'isolement du missionnaire, "sevré de toute communication avec le monde civilisé pendant la plus grande partie de l'année et livré à la Providence sans appui humain" ; les longs voyages en hiver, joints à l'incommodité du mode de transport, "en traîneau sur la glace des fleuves ou la neige des prairies, avec un attelage de chiens qui suivent les traces du pauvre Indien courant devant eux, quand ils ne se lancent pas sur la piste d'un lapin, ou d'un chevreuil, ou de tout autre animal de rencontre" ; les tempêtes de neige qui immobilisent le voyageur ; l'éparpillement de la population indigène sur un espace immense, ce qui oblige le missionnaire à de longs parcours pour aller visiter un village de 80 ou 100 âmes ; les difficultés du langage ; le shama-

(1) Il fut massacré par Fuller, son domestique, le 28 novembre 1886, dans une lutte de sauvage, au centre même de l'Alaska.

nisme, ou l'empire du sorcier, dont nous avons dit un mot plus haut : et enfin, là comme ailleurs, là plus qu'ailleurs peut-être, le manque de ressources, quand les missionnaires russes et protestants sont gorgés, les premiers par la sollicitude généreuse du saint Synode, les autres par l'or des sociétés bibliques.

Et, malgré tous ces désavantages au point de vue humain, c'est encore le missionnaire catholique qui recueille de son zèle les fruits les plus abondants. Nous lisons, ces jours-ci, qu'un archimillionnaire yankee s'était fait construire, dans sa résidence princière, un escalier d'une valeur de cinq millions. De combien d'œuvres de bien, créées, aidées, stimulées, fortifiées contre les épreuves, de combien de résultats permanents assurés par cette énorme valeur qu'un accident peut rendre nulle, la pauvre âme aurait pu charger en sa faveur le plateau de la miséricorde divine, au jour du jugement ! Il est terrible de penser qu'elle a peut-être, au contraire, chargé contre elle celui de la justice éternelle, en y faisant monter toutes les misères qu'elle aurait pu soulager, les souffrances qu'elle aurait pu alléger, les pleurs qu'elle aurait pu sécher, le bien qu'elle aurait pu faire, les vérités qu'elle aurait pu disséminer, le royaume de Dieu qu'elle aurait pu répandre !

Le dernier numéro du *Manitoba* nous apporte l'article suivant, que nous croyons devoir reproduire en entier :

Les catholiques du Manitoba voudront bien se remettre en mémoire les lignes suivantes de l'Encyclique :

“ La loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba. Or, tout demande dans cette question et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-à-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que nous avons touchés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence.”

La loi, ainsi déclarée “défectueuse, imparfaite, insuffisante,” n'a pas été changée. Donc les catholiques sont encore sous le coup de l'injustice.

Or, a dit Monseigneur Taché, une chose n'est réglée que quand elle l'est suivant la justice.

Les mesures appliquées en dehors de la loi restent un acte aléatoire, et nous laissent à la merci d'une majorité pour le moins très suspecte.

Or, nous placer ainsi sous le régime du bon plaisir n'est assurément pas se conformer à la parole du Pape nous disant que “ tout demande dans cette question... que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés ” de l'éducation

des enfants. Il devient donc évident qu'aussi longtemps que ce but ne sera pas atteint, il n'est pas exact de dire que la question scolaire est réglée, et par conséquent, le devoir de tous les catholiques est de continuer à poursuivre avec zèle et prudence ce but indiqué par l'Encyclique.

Étant donné cet enseignement et l'état actuel des choses, c'est rendre un bien mauvais service à la cause des écoles que de la dire réglée ; et c'est faire injure à la population catholique du Manitoba que de la représenter comme satisfaite de la position qu'on lui fait en ce moment.

Elle n'a pas lutté avec constance pour ses droits pendant huit années pour en arriver à se contenter d'un semblant de justice. Elle sait la différence qu'il y a entre reconnaître *son droit à l'école catholique*, entre mettre ce droit à couvert des vicissitudes de l'avenir par une législation efficace, et l'offre de simplement tolérer des pratiques scolaires quelque peu plus en harmonie avec nos soucis en matière d'éducation que n'en autorise la loi du pays.

Elle comprend que ces pratiques scolaires, non autorisées par la loi, on pourra les lui défendre demain aussi facilement qu'on les lui permet aujourd'hui.

Elle comprend que cette défense, que ce retour strict à la loi, qu'on persiste à ne pas modifier, la rejetterait du coup vers l'école neutre.

Elle comprend que si on lui offre de l'argent aujourd'hui, c'est pour l'amener petit à petit à sacrifier *son droit* à l'école catholique.

Elle est trop fière, trop attachée à sa foi, trop préoccupée de l'avenir moral de ses enfants, pour consentir à un tel sacrifice.

Si on lui jette des miettes, dans sa pénurie, elle les prendra. Mais elle continuera à sentir son malheur, à déplorer sa situation, loin d'en être satisfaite.

Sa détresse lui mérite qu'on ne lui impose pas au loin l'humiliation de la croire satisfaite de rester dépouillée de droits aussi chers et aussi clairs que ceux qu'on persiste à ne pas lui reconnaître par des lois formelles.

Nous savons que ces lignes résument fidèlement la pensée de la minorité catholique, en même temps que les vœux et les aspirations des catholiques qui veulent conformer leur conduite à toute la direction tracée par le St. Père dans l'Encyclique *Affari vos*. La réparation, pour être complète, doit s'étendre à tout ce que l'injustice a lésé de droits, de libertés et de privilèges. C'est une question de justice, partant une question qui, envisagée à son véritable point de vue, pèse d'un poids énorme dans les destinées du peuple canadien. C'est peut-être le temps de rappeler à M. Laurier cette pensée d'un auteur qu'il goûte beaucoup, dit-on. C'est Lacordaire, en effet, qui a dit : "De même qu'une maison croule quand l'architecte y a violé la loi mathématique, de

même tombent les empires quand la loi éternelle de justice s'est retirée d'eux." C'est une vérité qu'il ne saurait trop méditer.

La question scolaire a donné lieu, dans ces derniers temps, à divers incidents parlementaires. Au Sénat et aux Communes, diverses interpellations ont amené de la part du gouvernement des réponses contradictoires et préparé ainsi la voie à des débats irritants. Les renseignements demandés avaient pour but de faire la lumière sur certaines démarches, notamment celles qu'aurait faites auprès du cardinal Rampolla M. Charles Russell, au nom des membres catholiques du gouvernement canadien. Mais les ministres mis en cause ont refusé de reconnaître l'authenticité d'une lettre produite à cet égard, et il en est résulté des récriminations d'où rien n'est sorti de bon pour la cause de nos coreligionnaires de l'Ouest, si ce n'est la certitude qu'ils ont été et sont encore les victimes d'une odieuse duplicité de la part de gens qui auraient dû et devraient encore se faire un devoir de les aider.

Au point de vue politique, le groupe catholique de l'opposition conservatrice peut se trouver bien de ces escarmouches où sombre la bonne foi de ses adversaires. Au point de vue des intérêts catholiques purs et simples, nous croyons qu'il aurait mieux fait de se réserver pour la lutte de demain sur la proposition Fielding, proposition si dangereuse pour la minorité dont elle consacrerait l'oppression, si une fois elle est adoptée.

Une note communiquée à nos confrères de la presse quotidienne annonce que le Révérendissime Père Général de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur vient de faire ses nominations dans la Vice-Province du Canada. Sont nommés : le rév. Père Alphonse Lemieux, visiteur et recteur à Ste-Anne de Montréal ; le rév. Père René Allard, recteur à Ste-Anne de Beaupré et directeur du Juvénat ; le rév. Père Paul Rioux, recteur à Notre-Dame du Sacré-Cœur, Montréal ; le rév. Père Arthur Caron, supérieur à St-Thomas (Antilles) ; le rév. Père Henri Bancoert, supérieur à Ste-Croix (Antilles) ; le rév. Père Schelfhaut, supérieur à Bassin Ile Ste-Croix, (Antilles).

Voici, sur le nouveau vice-provincial et l'ordre auquel il appartient, des renseignements que nous puisons dans nos échanges et que nos lecteurs liront sans doute avec intérêt : Le Rév. Père Lemieux est Canadien-français. Il est né à Québec et est âgé de 40 ans. Il a suivi un cours d'études au Séminaire de Québec. Aussitôt après avoir été reçu prêtre, il partit pour Rome, afin de perfectionner ses études théologiques. Il a obtenu le degré de doc-

teur en Droit Canon. Peu de temps après, il entra dans l'Ordre des Rédemptoristes et occupa diverses charges importantes en Belgique, entre autres, il fut recteur à la maison mère, à Bruxelles, et depuis quelques années, il était le recteur du collège de philosophie et de théologie de l'Ordre des Rédemptoristes à Beauplanteau, Belgique. Le fait d'avoir été choisi pour venir diriger l'importante maison du Canada prouve assez éloquemment de quelle faveur il jouit auprès de ses supérieurs.

L'Ordre des Rédemptoristes, sous la juridiction de la Belgique, a 3 maisons au Canada : deux à Montréal, et une à Ste Anne de Beaupré. Trois missions de cet ordre religieux sont aussi établies dans les Antilles. La province Américaine de ce même ordre a, en plus, trois autres maisons, une à Toronto, une à Québec et une à St Jean, N. B.

Sa Grandeur Mgr. Bruchési, le digne archevêque de Montréal, vient, dans une admirable lettre pastorale, de faire appel à tous les fidèles de l'archidiocèse pour qu'ils s'emploient à liquider au plus tôt la dette qui pèse sur la nouvelle cathédrale, le monument religieux qui fait certainement le plus d'honneur à la ville consacrée à Marie. Des \$600,000 que l'édifice a coûté, \$100,000 ont été payées. Il reste donc une dette de \$200,000 couverte par un emprunt dont l'intérêt annuel (\$10,000) pèse lourdement sur le revenu de l'archidiocèse.

Nous sommes persuadés que cet appel sera entendu et que, de même que les catholiques de New-York l'ont fait pour leur vénéré pasteur, ceux de Montréal choisiront la première occasion propice pour remettre entre les mains du distingué prélat qui prend soin de leurs intérêts spirituels la quittance de cette dette considérable.

AUX ETATS-UNIS

On a dû lire, dimanche, dans toutes les églises catholiques des États-Unis, une lettre collective dans laquelle tous les archevêques et évêques du pays demandent aux fidèles de prier pour le succès des armes américaines et le prompt rétablissement de la paix. Le patriotisme et la religion catholique sont intimement associés, et ceux-là seuls l'ignorent qui calomnient l'Église en faisant mentir l'histoire.

Les glorieuses fêtes du jubilé épiscopal de Mgr. Corrigan ont eu pour heureux dénouement la dédicace, le dimanche 8 mai cou-

rant, de la nouvelle église dédiée à saint Joachim et à sainte Anne, à Mount Loretto Mission, Pleasant Plains, Staten Island. Un grand nombre de prélats et de prêtres assistaient à la cérémonie.

On annonce la prochaine venue en Amérique de M. Lieber, qui a succédé à Wimpfhorst comme chef du Centre allemand. Il a accepté l'invitation d'assister au Congrès national des catholiques allemands, qui sera tenu l'automne prochain à Milwaukee, et d'y prononcer un discours. Il y sera certainement l'objet d'une très sympathique réception de la part des congressistes qu'il honorerait par cette visite.

Nous notions il y a quelque temps, le fait que les catholiques de langue anglaise aux États-Unis n'avaient pas d'organe à eux dans la presse quotidienne. Mgr. Jos. Jessing, recteur du Collège papal Josephinum, à Columbus, Ohio, annonce qu'il est prêt à combler cette lacune, si l'on veut bien lui donner l'encouragement et l'aide nécessaires. Le journal serait publié à Columbus même. Nous souhaitons qu'il réussisse.

Les Sœurs du couvent de Key West dont nous avons rappelé l'offre patriotique sont des Sœurs canadiennes des SS. Noms de Jésus et de Marie. Elles sont au nombre de 23. Sr. Marie Florentine est supérieure de l'établissement. Les journaux américains ne tarissent pas d'éloges à leur adresse. Leur couvent est le plus bel établissement religieux de la Floride. Elles sont très bien vues de la population protestante et les filles des meilleures familles de l'île passent par leur maison.

On dit que les deux noms les plus en vue sur la liste de ceux envoyés à Rome pour la vacance à remplir au siège archiepiscopal de Santa Fe sont ceux de Mgr. Bourgade, de l'Arizona, et de Mgr. Matz, de Denver, Col. On incline à croire que Mgr. Matz sera nommé.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le Souverain Pontife a reçu, à la fin d'avril dernier, un groupe de catholiques péruviens. Il leur a adressé un discours ému que nous reproduisons aux premières pages de cette livraison.

—La clôture du chapitre général des Cisterciens reformés a été marquée par une grande démonstration religieuse à laquelle ont pris part des cardinaux, des généraux d'ordre religieux, etc.

—Son Eminence le cardinal Parocchi est actuellement à faire une enquête sur un prodige qui se serait produit et plusieurs fois renouvelé dans l'église paroissiale de Sainte-Marie *in Monticelli*.

FRANCE.—La fête de Jeanne d'Arc a été, cette année, célébrée le 1er mai, à cause des élections. De grandes démonstrations religieuses ont eu lieu partout et notamment à Notre-Dame de Paris, où Mgr. de Cabrières, évêque de Montpellier, a prononcé un magnifique discours en l'honneur de l'héroïne.

—Au *Salon* de cette année, M. Fagel expose le superbe monument que lui avaient commandé les admirateurs de Louis Veillot et qui doit être placé dans la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. C'est une pièce de haute valeur artistique.

—On annonce la mort de Mgr. Hugonin, évêque de Bayeux et de Lisieux. Il était âgé de 75 ans et évêque depuis 32 ans.

ANGLETERRE.—Un bill a été ou doit être bientôt présenté à la Chambre des Communes d'Angleterre qui fera disparaître la presque totalité des dernières incapacités légales qui pèsent sur les catholiques d'Angleterre.

IRLANDE.—Dans une réunion récente des archevêques et évêques irlandais une résolution a été adoptée qui demande aux députés irlandais de s'opposer à l'attribution au Queen's College de tout subside gouvernemental tant que le gouvernement impérial ne se sera pas engagé à présenter un projet de loi remédiant aux griefs dont les catholiques se plaignent si justement, en ce qui concerne l'éducation universitaire. De plus les évêques déclarent n'avoir eu aucune relation avec le gouvernement au sujet de cette question d'université catholique depuis le jour où ils ont catégoriquement formulé leur opinion sur la question.

—Une autre résolution d'importance a aussi été adoptée à cette réunion, c'est celle par laquelle le clergé irlandais proteste contre la clause du *Local government bill* qui lui refuse le droit d'éligibilité pour les positions mentionnées dans ce document.

BELGIQUE.—Un appel signé par Mgr. Doutreloux, évêque de Liège, et de M. de Pélerin, respectivement président et secrétaire-

général du comité permanent du XIe congrès eucharistique international, lequel doit tenir ses assises à Bruxelles du 13 au 17 juillet prochain, vient d'être adressé à un très grand nombre de catholiques éminents et publié dans les journaux catholiques.

—Le pèlerinage national belge à Lourdes, qui vient d'avoir lieu, a été très important. On dit que d'importantes guérisons ont été obtenues.

INDES.—M. A. Rastoul analyse dans l'un des plus récents numéros de l'*Univers-Monde* le bel ouvrage de M. Adrien Launay sur les missions de l'Inde. Nous extrayons de cette étude quelques lignes qui résument l'œuvre charitable accomplie dans l'Inde par les missionnaires :

“ Pour les œuvres de charité comme pour celles d'enseignement, tout est à créer, et l'on se heurté à des difficultés en apparence insurmontables ; c'est le régime des castes si séparées dans l'Inde, ce sont les préjugés du pays notamment contre l'instruction donnée aux femmes, qui sont considérées comme des créatures inférieures, esclaves de l'homme. D'autres que des missionnaires reculeraient, et pendant longtemps les Anglais, avec tout leur pouvoir, n'ont osé rien faire ; ils ont même laissé les femmes se brûler, plus ou moins volontairement, avec le cadavre de leur mari. Les missionnaires n'ont pas l'autorité ; l'argent leur manque souvent ; ils sont en butte à des menaces de la part des castes supérieures, rien ne les arrête. A peine les missionnaires des missions étrangères sont-ils en possession de la mission de Pondichéry qu'ils y ouvrent un collège qui a survécu à de nombreuses péripéties et qui existe encore, ayant rendu d'immenses services à la population. Peu de temps après, ils ouvrent la première école de filles, c'était une innovation d'une rare hardiesse, et il a fallu bien des luttes pour la faire accepter. Aujourd'hui les écoles de filles ! sont nombreuses et font un bien immense, constaté par les protestants anglais eux-mêmes. Là, comme ailleurs, comme partout, l'Eglise, qu'on ose accuser de maintenir l'ignorance, a répandu, a créé l'instruction, surtout l'instruction populaire.

JAPON.—On annonce l'établissement au Japon d'un couvent de religieuses trappestines. Les vicaires apostoliques désirent beaucoup avoir dans leurs missions de pareilles maisons et l'on peut juger de l'importance qu'ils leur attribuent au point de vue de la conversion des infidèles, par cette phrase de l'un d'eux, Mgr. Lefebvre : “ Dix religieuses priant me seront d'un plus grand secours que vingt missionnaires prêchant.”

TERRE DE FEU.—Le R. P. Joseph Fagnano, préfet apostolique, écrit au R. P. Rua une lettre dont nous extrayons les inté-

ressantes notes suivantes, relatives aux Indiens de la Terre de Feu, à leur caractère, aux progrès du catholicisme parmi eux :

Les Indiens de la Terre de Feu, qui par tradition molestent les tribus voisines, cependant leurs congénères, et les accablent des témoignages d'une férocité native renforcée d'un heureux apprentissage, sont tout autres dans leur commerce avec les Salésiens ; et ces loups ravisseurs paraissent métamorphosés en tendres agnelets. C'est une vraie consolation de voir ces êtres barbares subir l'influence morale et se prêter à la main-d'œuvre civilisatrice des Missionnaires et des Sœurs, surtout lorsque, recueillis dès leur bas âge, ils se façonnent à vue d'œil, grâce au travail patient et cordial des parents adoptifs, en honnêtes hommes, en travailleurs soumis et consciencieux, en chrétiens sans reproche.

Aujourd'hui même j'ai pu entendre les plus petits de nos pensionnaires bégayer un bout de prières en langue espagnole ; les plus avancés emploient déjà la langue de l'Eglise. A voir attentifs et disciplinés, sur leurs bancs de classe ou de chapelle, ces rejetons de la souche sauvage, on a l'illusion d'un Etablissement européen. Ces enfants aiment l'étude du catéchisme, et actuellement quarante d'entre eux se préparent à faire leur première Communion.

Nous reconnaissons aux jeunes filles une foule de précieuses aptitudes pour les divers travaux de leur sexe. Quant aux garçons, nous croyons préférable de les initier aux labeurs agricoles et même d'en faire contracter au plus grand nombre les saines habitudes. C'est d'abord mettre entre leurs mains un moyen sûr et avantageux de gagner leur pain en le demandant à la terre. Mais c'est aussi à nos yeux un préservatif pour la vitalité morale et physique du pays. Les terres en jachère sont ici à discrétion. Pour les mettre en rapport, il nous faudrait le bétail indispensable ; il nous tarde même de nous le procurer au plus tôt, car faute de ce facteur puissant, il est à craindre que d'ici peu ne survienne un troisième larron qui, abusant de la morale des forts, ne s'approprie le gâteau, au préjudice du premier occupant.

Toujours en vue d'une plus grande utilité et pour faire entrer ce peuple plus avant dans les secrets de la civilisation, une immense filature va bientôt prendre ici droit de cité, au vif contentement de tous. Cette industrie fournira le travail aux femmes, conformément aux statuts en vigueur à l'Île Dawson. C'est de ces usines chrétiennes que sortiront les vêtements nécessaires à la décence et à la santé de nos indigènes et des peuplades avoisinantes. Nous comptons en effet tenter avec succès une pêche miraculeuse parmi les tribus qui vivent dans les environs."

CUBA.—Un prêtre distingué de nos amis nous communique au sujet des notes que nous avons récemment publiées sur le catholicisme à Cuba des renseignements que nous résumons ici, nous réservant de donner tout à l'heure une explication plausible, ce nous semble, de l'apparente contradiction qui existe entre ce récit d'un témoin oculaire et l'affirmation que nous avons puisée

dans un autre journal : " La population cubaine est absolument et profondément catholique."

Notre correspondant nous dit en raccourci : " Je ne suis pas allé à Cuba, mais j'ai visité Key West et Tampa, deux localités qui doivent compter une population cubaine d'environ 10,000 âmes. Les prêtres et religieuses que j'ai rencontrées m'ont dit que moins de 10 pour cent de ces gens viennent à l'église. Pour eux, pas de messe, pas de sacrements, pas même de baptême pour les enfants, pas de prêtre à la mort, pas de prêtre aux funérailles. Ils se disent catholiques romains cependant, mais, ne pratiquent pas du tout. Les Pères Jésuites de Tampa m'ont dit que c'était la race la plus indifférente connue en matière de religion. Ce témoignage m'a été confirmé par les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie. " Souvent, m'ont-elles dit, nous avons visité des malades cubains, parents de nos enfants. Ils paraissent contents de nous voir, demandaient notre visite ; quant à celle du prêtre, nenni."

" Au surplus, continue notre ami, ouvrez le *Hoffman's Catholic Directory* et à la page 442 vous trouverez une note émanant de Mgr. Moore, évêque de St. Augustin, Floride, dans laquelle celui-ci dit des mêmes gens : " Très peu d'entre eux fréquentent l'église et beaucoup laissent même mourir leurs enfants sans baptême." Tous ces détails m'ont été confirmés verbalement par Mgr. Moore, ajoute-t-il."

Comment expliquer maintenant la contradiction qui existe entre ces assertions, certainement fondées, et celle dont nous nous sommes fait l'écho ? Peut-être par ce fait que la population cubaine de Key West et de Tampa est, croyons-nous, en grande majorité composée de révolutionnaires cubains, de gens conséquemment, qui, au point de vue religieux, doivent être ce qu'il y a de moins estimable dans toute la *Perte des Antilles*.

En tout cas, nous désirons offrir ici à notre distingué correspondant nos remerciements publics et nous souhaitons que son exemple soit suivi par tous ceux qui ont des documents sur le mouvement catholique dans le monde. C'est ainsi que nous réuserons à écrire au jour le jour une sorte d'histoire catholique contemporaine.

Nous visons avant tout à l'exactitude et nous serons reconnaissants à quiconque nous fournira les moyens d'atteindre notre but.

16 mai 1898.